

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHaire Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Réhabilitation du pont principal sur les écluses à Bordeaux Bacalan (OA 208) - Marché n°07 172 U - Prestations supplémentaires et modifications des délais - Avenant n°3 - Autorisation de signer

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°07 172 U notifié le 10 septembre 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié au groupement BAUDIN CHATEAUNEUF / GTM SUD-OUEST Génie civil et services / BTPS Atlantique les travaux de réhabilitation du pont principal sur les écluses des bassins à flot du quartier de Bacalan à Bordeaux.

Les travaux consistent à :

- démonter et ferrailler le pont existant ;
- construire un nouveau tablier métallique avec chaussée élargie comprenant deux voies de tramway ;
- remplacer les organes de manœuvre en conservant le principe actuel d'un pont tournant et en les adaptant aux exigences liées au franchissement d'un tramway ;
- adapter les culées et le bajoyer central à ces nouvelles dispositions ;
- mettre en place le pont tournant et réaliser les essais et les épreuves.

Le montant du marché est de 3 433 999,77 € ht. La durée d'exécution du marché est de 14 mois.

Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement ISM INGENIERIE / BRL Ingénierie / Pascale SEURIN Architecte.

Un avenant n°1 a acté du changement de statut juridique de la société GTM Génie civil (substitution par la société GTM SUD-OUEST TP GC), et ce, sans incidence sur le marché.

Un avenant n°2, approuvé lors de la séance du Conseil du 18 novembre 2008, a autorisé la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 174 148,94 € ht (soit + 5,07 %) et prolongeant le délai global d'exécution du marché de 142 jours, au 1^{er} avril 2009.

Objet de l'avenant n°3 :

A – Adaptations au projet :

- Dispositif de sécurité du bajoyer.

Les dispositifs de sécurité du pont prévus au marché concernent l'exploitation du tramway (sécurité des systèmes, sécurité électrique, sécurité des véhicules ...).

En revanche, les risques liés aux chocs des bateaux ont été sous-estimés.

En effet, la rotation du pont a lieu à marée haute pour assurer l'entrée et la sortie des bateaux des bassins à flot. Lorsque le pont est en position ouverte le long du bajoyer central, il existe un risque de collision d'un bateau contre les poutres métalliques du pont, qui est plus long que le bajoyer.

Pour assurer la sécurité des navigateurs et prévenir tout accident, un dispositif de protection doit être mis en place : il s'agit de réaliser une structure de protection en complément au bajoyer central (capotage fixé à deux poutres verticales), évitant ainsi tout encastrement des bateaux sous l'ouvrage.

Ces travaux représentent un coût supplémentaire de 246 234 € ht, comprenant les études et les travaux.

- Adaptation de la barrière abattante côté quai du Sénégal.

La lisse de la barrière côté quai du Sénégal a dû être changée pour être rallongée, suite au déplacement des poteaux de cette barrière. Pour éviter tout contact avec la ligne aérienne de contact (LAC) en position levée, la barrière sera pliante. La 1ère barrière sera mise à disposition du délégataire en tant que pièce de maintenance.

Ces travaux représentent un montant de 6 500 € ht.

- Hydrocurrage des fourreaux de la multitubulaire.

Dans le délai entre la fin des travaux du pont auxiliaire (OA 207) en charge de la construction des fourreaux et leur utilisation par le marché OA 208, divers objets et matériaux ont été détectés dans les fourreaux (soit par malveillance dont les responsabilités ne sont pas déterminées, soit par inadvertance). L'entreprise a dû procéder à leur nettoyage pour réaliser ces travaux pour un montant de 5 500 € ht.

- Ecarts sur les quantités.

Le marché est passé à prix unitaires et certaines quantités ont été définies par le maître d'œuvre au moment de la consultation. Lors de la réalisation du chantier, certaines quantités mises en œuvre l'ont été de manière moindre, notamment celles concernant les travaux de génie civil, permettant de dégager une économie de 11 018,57 € ht.

Ces adaptations de projet représentent un montant total de : 246 234 + 6 500 + 5 500 – 11 018,57 = 247 215,43 € ht.

Ces travaux seront réalisés par application des prix unitaires prévus au marché et par application de prix nouveaux (vérifiés et négociés par le maître d'œuvre au vu des sous-détails de prix fournis), tels que définis dans l'avenant.

B – Modifications des délais :

Cet avenant n°3 prend également en compte les modifications de planning.

Le délai global du marché est porté à 22 mois (fin des travaux au 10 juillet 2009), soit une prolongation de 100 jours.

- en raison des difficultés rencontrées lors de la définition de l'interface de liaison entre le socle des portiques de la LAC et le tablier métallique et des travaux de la conduite de dévasage (avenant 2) ;
- en raison du changement des pompes hydrauliques du pont auxiliaire (OA 207) en interface de fonctionnement avec l'ouvrage.

Les délais partiels sont également modifiés.

Dans le cadre des négociations de l'avenant, ces prolongations de délais n'ont pas d'incidence financière, l'entreprise prenant à sa charge l'ensemble des frais fixes (installation de chantier, maintien de l'encadrement...).

C - Bilan du marché :

	Montant en € ht	Augmentation par rapport au montant initial
Montant initial du marché	3 433 999,77	
Avenant n°1	0	
Avenant n°2	+ 174 148,94	+ 5,07 %
<i>Nouveau montant initial après avenant 2</i>	<i>3 608 148,71</i>	
Avenant n°3	+ 247 215,43	+ 6,85 %
<i>total</i>	<i>3 855 364,14</i>	

Le financement de ces travaux est à imputer au budget Annexe Transports, Exercice 2009 et suivants, Chapitre 23, Compte 23800102, CRB H 340, Programme TW20.

En application des articles L 2121-12 et 2121-13 du Code général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction centrale des achats et marchés - 6^{ème} étage.

En application de l'article 8 de la loi 1995-2127, modifiée par l'art 5 de la loi 96-142 du 21 février 1996, la Commission d'appel d'offres du 6 mai 2009 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant n°3.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°3 au marché n°07 172 U avec le groupe ment BAUDIN CHATEAUNEUF / GTM SUD OUEST TP GC / BTPS Atlantique pour un montant de **247 215,43 € ht** portant son nouveau montant à **3 855 364,14 € ht** soit **4 611 015,51 € TTC**;
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2009

PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2009

M. GÉRARD CHAUSSET